

Préparons le 5^e congrès de la FSU : modalités des débats et des votes

1) Un Congrès d'une importance majeure pour l'avenir de la FSU

Le 5^e congrès national de la FSU aura lieu du 29 janvier au 2 février à Marseille. La préparation du congrès est l'occasion pour chaque syndiqué de porter appréciation sur l'activité de ces trois dernières années et de débattre de l'orientation, de la plate-forme revendicative (autour de quatre thèmes) et du devenir de la fédération.

La revue POUR de la FSU (supplément de couleur gris bleu, qui est arrivé chez les adhérents du syndicat ces derniers jours) contient le rapport d'activité et les textes d'orientation associés aux listes de candidats aux instances nationales.

Chaque syndiqué à jour de sa cotisation 2005-2006 (ou 2006-2007 pour les nouveaux adhérents) est appelé à participer aux débats préparatoires et à se prononcer par un vote individuel sur ces différents textes. Les votes sont organisés par le syndicat national. Un supplément à notre mensuel en donnera tous les éléments pratiques. Une tribune de discussion est ouverte dans le mensuel du SNESUP pour alimenter les débats.

Le supplément au prochain numéro de *POUR*, qui arrivera en novembre, contiendra les textes préparatoires relatifs aux quatre thèmes retenus pour le Congrès et les propositions en discussion pour la modification des statuts de la Fédération.

2) Les différents votes

a. Le rapport d'activité et les « fenêtres »

Comme il est habituel, un vote est prévu sur l'ensemble du rapport d'activité. Mais ce vote global est complété par des votes sur des «fenêtres», qui proposent des rédactions différentes sur quatre questions qui font particulièrement discussion dans le bilan d'activité de ces trois dernières.

Les votes sur les «fenêtres» doivent permettre à chaque syndiqué de compléter son jugement sur l'activité globale de la fédération en choisissant l'analyse la plus proche de ses convictions sur les quatre questions en débat et éclairer ainsi les enjeux du congrès.

b. Les textes d'orientation et les listes de candidats

Chaque syndiqué est appelé à choisir par son vote entre les différentes listes et textes d'orientation qui sont proposés (cinq listes se présentent aux suffrages des adhérents). Les votes sur l'orientation permettront de déterminer la composition de l'instance délibérative nationale de la FSU (CDFN) et des autres instances appelées à conduire l'activité de la FSU pour les trois années à venir.

Comment voter ?

Modalité de vote prioritaire: vote dans chaque section SNESUP. Les sections syndicales du SNESUP sont appelées à organiser le vote fédéral national du lundi 6 au vendredi 24 novembre 2006. Cette modalité est à mettre en œuvre en priorité pour bien l'intégrer au débat démocratique dans chaque section et pour faciliter le travail de la commission pluraliste nationale de dépouillement.

Les sections syndicales organisent les débats autour des textes soumis aux votes des syndiqués. Elles ont également la charge d'organiser le déroulement du scrutin, en s'entourant de toutes les garanties nécessaires à la régularité et à la sincérité des opérations électorales. Les sections s'appuieront sur le listing nominatif des adhérents envoyé à chaque secrétaire de section à partir de début novembre, qui servira de liste d'émargement. Le vote par correspondance est une des modalités possibles du vote dans les sections.

Le dépouillement des votes est effectué par chaque section.

Les résultats sont transmis au siège du syndicat et sont recensés par une commission de dépouillement pluraliste qui se réunira le mardi 5 décembre.

Modalité de vote complémentaire

Vote par correspondance national (envoi direct au siège du syndicat).

Peuvent envoyer leur vote directement au siège, les syndiqués isolés ou retraités, ou ceux n'ayant pas de section syndicale de rattachement, ou ne pouvant participer au vote organisé dans leur section, ou dont la section n'aurait pas organisé de vote. Ces votes doivent parvenir (réception au siège) au plus tard le lundi 4 décembre. Ces dispositions s'appliquent aux syndiqués en coopération.

Afin de garantir sa sincérité, le vote par correspondance s'opère ainsi:

- mettre le bulletin de vote (*cf. ci-joint*) dans une enveloppe vierge cachetée,
- glisser cette enveloppe dans une deuxième enveloppe cachetée comportant nom, prénom, section, département et signature du syndiqué,
- glisser le tout dans une troisième enveloppe cachetée expédiée au siège du syndicat (SNESUP-FSU – 78, rue du faubourg Saint-Denis – 75010 – PARIS), avec la mention congrès FSU.

ENTRE
LE 6
ET LE 24
NOVEMBRE
VOTEZ !

3) Préparons aussi les CONGRÈS DÉPARTEMENTAUX

Le congrès national de la FSU est constitué pour moitié par les délégués des syndicats nationaux, et pour moitié par des délégués des sections départementales complétés par des représentants des tendances pour tenir compte du résultat du vote d'orientation émis par les syndiqués dans la première phase de préparation.

Les adhérents du SNESUP doivent donc s'investir également dans la deuxième phase qui va être celle des Congrès départementaux : - ils auront lieu dans la période allant du 11 décembre au 20 janvier - ils travailleront essentiellement sur les quatre thèmes du Congrès et sur des propositions de modification des statuts de la FSU, dont les textes préparatoires seront dans le prochain numéro de la revue POUR.

Les quatre thèmes retenus sont :

- **THÈME 1** : Éducation, formation, recherche, enjeux d'avenir
- **THÈME 2** : Les services publics et leurs agents.
- **THÈME 3** : Pour des alternatives économiques et sociales
- **THÈME 4** : Quel syndicalisme, quelle FSU pour demain ?

VOTES DÉPARTEMENTAUX

Certaines sections départementales FSU organisent des votes (activité, orientation) pour la préparation de leur Congrès préparatoire au Congrès national, quand elles ont fait le choix de renouveler à cette occasion leur direction départementale (CDFD). Dans ce cas, les sections SNESUP sont invitées à prendre contact avec leur SD FSU pour déterminer avec elle la modalité de vote la plus adaptée pour ces votes départementaux (vote par correspondance auprès de la SD ou vote dans les sections du SNESUP qui transmettent les résultats à la SD).

Mais en aucun cas les votes pour le congrès national de la FSU ne doivent être transmis à la SD FSU, ces votes devant être transmis au siège du SNESUP qui est seul en charge de recenser les votes nationaux.

Ainsi, dans le cas où la SD FSU organise un vote (par exemple par correspondance) et pour ceux qui votent pour le congrès national par correspondance (soit auprès de leur section, soit directement au siège du SNESUP comme indiqué plus haut), ne pas confondre le vote à vocation départementale (qui doit parvenir à la SD) et le vote national (qui doit parvenir au SNESUP en transitant ou non par la section du SNESUP).